

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Traduction non officielle

62^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

**Discours de Son Excellence Monsieur Mohamed Benaïssa
Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération**

du Royaume du Maroc

New York, 1^{er} octobre 2007

**Monsieur le Président ;
Monsieur le Secrétaire Général ;
Excellences ;
Mesdames et Messieurs ;**

Je voudrais, tout d'abord, présenter mes vives félicitations à son Excellence Monsieur Serian Keira pour son élection en qualité de Président de la présente session de l'Assemblée

A cette occasion, je voudrais, aussi, féliciter son Excellence Cheikha Haya Rashed Al-Khalifa, pour tous ses efforts constructifs et fructueux et lui confirmer la fierté de tous les Etats arabes et islamiques pour sa présidence distinguée de la session précédente de notre Assemblée.

Je voudrais, également, saisir l'opportunité de la tenue de la première session de l'Assemblée Générale après l'élection du nouveau Secrétaire Général, pour renouveler, au nom du Royaume du Maroc, à M. Ban ki-moon, notre entière confiance et notre plein soutien pour tous les efforts et les bons offices qu'il se propose d'entreprendre pour permettre aux Nations

C'est dans le cadre de cette approche que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a souligné, dans son Message du 10 décembre 1999 : « Nul doute que parmi les moyens propres à assurer le respect des Droits de l'Homme figurent l'engagement en faveur des conventions internationales pertinentes et la mise en place de mécanismes de respect et de garantie de ces droits. Ces instruments légaux et institutionnels demeurent toutefois insuffisants si le respect des droits de l'Homme n'est pas inscrit dans le comportement constant à tous les niveaux, autrement dit s'il n'est pas devenu une culture partagée ».

Le Royaume du Maroc s'est engagé sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, dans un processus ambitieux et profond d'ouverture politique, de développement humain et de modernisation sociétale. A cet égard, il est disposé à participer aux efforts visant la consécration d'un consensus international concernant les concepts de droits de l'homme, afin qu'ils ne fassent plus l'objet de confrontation et d'opposition mais plutôt de coopération et de concertation. Ces concepts ne sauraient, en effet, demeurer de simples valeurs universelles, mais devraient se traduire en réalités concrètes, prenant en considération la diversité et l'indivisibilité des droits de l'homme.

Dans ce contexte, le Maroc a proposé, en mars dernier, au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, l'adoption d'une Déclaration Internationale concernant l'éducation et la formation dans le domaine de la culture des droits de l'homme dont l'objectif est de renforcer et de consolider les valeurs, principes et concepts des droits de l'homme à travers leur

A partir de son expérience et de son expertise sur le terrain, le Royaume du Maroc estime que le moment est opportun pour rechercher les voies et moyens à même de renforcer la base juridique et le cadre organisationnel des opérations de maintien de la paix. L'objectif étant de prendre en considération les évolutions de ces opérations et le besoin de l'amélioration des conditions de leurs déploiements et l'activité de ses membres.

A cet effet, le Royaume du Maroc propose la tenue, l'année prochaine, d'un segment de Haut niveau, afin d'examiner cette question sous tous ses aspects et adopter des recommandations susceptibles d'élaborer des normes nouvelles et des mécanismes de travail avancés. Ce qui permettra de garantir l'efficacité de ces opérations, l'élargissement de leurs règles de participation, et d'éviter certains événements tragiques touchant à la protection des civils durant les conflits armés ou certaines pratiques immorales isolées.

M. le Président,

Malgré les efforts déployés, le Continent Africain continue, encore, de faire face à des défis majeurs dans le domaine sécuritaire et à de grandes difficultés pour améliorer les conditions de vie et de santé du citoyen africain.

Du fait de son appartenance africaine et des profonds liens historiques, humains et religieux qui le lient aux Etats africains, le Royaume du Maroc a fait de ses relations avec le continent africain l'une des priorités de sa politique étrangère, sur la base des principes de respect mutuel, de la solidarité agissante, de la coopération fructueuse et de l'adhésion constructive aux initiatives régionales et aux stratégies internationales élaborées en faveur du Continent.

Outre les programmes de développement s'inscrivant dans le cadre de la redynamisation des mécanismes nouveaux et efficaces de la coopération Sud-Sud, et des diverses opérations de solidarité avec les Etats africains victimes de catastrophes naturelles, la Première Conférence Africaine sur le Développement Humain s'est tenue en avril 2007 à Rabat, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, afin de mettre en place une stratégie complémentaire visant la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique dans l'optique de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Dans ce sens, la Déclaration de Rabat et le plan d'action ainsi que les résolutions issues de

Monsieur le Président ;

La question du Sahara marocain, l'un des différends régionaux de longue durée en

Le Royaume du Maroc nourrit l'espoir que la Conférence internationale sur le Moyen Orient, prévue à la fin de cette année, puisse aboutir à des résultats positifs.

En outre, le Royaume du Maroc qui préside le Comité Al Qods en la personne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, insiste de nouveau sur la nécessité de respecter le statut particulier de la ville Sainte d'Al Qods et de préserver son identité civilisationnelle et spirituelle.

A cet égard, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a toujours veillé à attirer l'attention de l'Organisation des Nations Unies et à s'adresser aux acteurs influents demandant leur

offices pour mettre un terme aux fouilles archéologiques illégales autour de la Mosquée bénie d'Al Aqsa.

Le Royaume du Maroc suit avec une grande préoccupation la situation difficile que connaît l'Irak frère et appelle les différents courants et groupes à faire prévaloir la sagesse la

clairvoyance, le dialogue et la réconciliation nationale, dans le but de préserver la souveraineté de l'Irak, son intégrité territoriale et d'éliminer le cycle de la violence qui menace sa stabilité et sa sécurité.

Monsieur le Président ;